



Après la grève du 19 avril :

**Toutes les raisons de se mobiliser le 1^{er} mai
et de construire la convergence des luttes !**

Le jeudi 12 avril, le SNMH-CGT déposait un préavis de grève pour le 19 avril pour l'ensemble des agents du Centre des monuments nationaux afin de faire entendre la voix des agents du CMN dans le cadre de l'appel à la grève de l'intersyndicale du ministère de la Culture.

Ce préavis à encore une fois été fortement suivi au CMN avec en autres les fermetures de l'Arc de Triomphe, de la cité de Carcassonne, du Château d'Angers, de la basilique Saint-Denis...

Le SNMH-CGT avait déposé ce préavis de grève auprès du Ministère de la Culture pour débattre avec la tutelle d'un certain nombre de revendications pour lesquels la Direction du CMN ne peut avancer de réponse :

le retrait d'Action publique 2022,

la mise en place de concours ou d'ouverture de postes à la vacance pour endiguer le sous-effectif endémique au sein de notre établissement, entre autres joyeusetés.

A cela, la nouvelle conseillère de la ministre chargée du Dialogue social, nous a répondu d'aller retourner négocier avec la Direction du CMN...

1^{er} Round : négociations au CMN le 17 avril.

Notre délégation a donc tenu des négociations avec la Direction de l'établissement (mais en l'absence de M. Béval... l'autonomie a ses limites). D'entrée de jeu, la Directrice Générale a confirmé nos craintes quant aux « latitudes de négociations » de la direction vis-à-vis des sujets dits ministériels : « on prend des notes qu'on enverra au Ministère ».

Le décor ainsi planté, voici quelques-unes des réponses qui nous ont été (ou pas) apportées :

Au sujet de la casse programmée du Ministère via **le projet AP2022**, nous a été affirmé que la direction du CMN n'avait pas été sollicitée « sur des points précis ». Il faut dire que dans notre établissement, on n'a pas attendu la tutelle pour faire de l'externalisation à tout-va des missions d'accueil-surveillance, d'entretien et de jardinage, mettre le curseur plutôt sur le touristique que sur le culturel avec un partenariat de plus en plus affirmé avec les Offices du Tourisme, encouragement à l'externalisation des missions d'animation et de médiation, etc.

Puis vint la **Gestion directe des personnels titulaires par le CMN** : à ce propos, la Directrice Générale nous a affirmé que cela devrait être effectif au 1^{er} janvier 2019. « On a déjà la gestion de proximité

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70 📠 01.40.15.51.77

[Mel : snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / [Internet : www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / [Facebook: http://www.facebook.com/snmh.cgt](http://www.facebook.com/snmh.cgt)

des titulaires (arrêts maladies, etc.), ce qui changera au 1^{er} janvier, c'est qu'on aura la gestion de la paie », les titulaires seront donc payés sur budget d'établissement et seront donc dans la masse salariale du CMN, régime indemnitaire compris. A cela s'ajoutera le transfert de la compétence pour les sanctions disciplinaire du premier groupe (avertissement, blâme) du ministère vers le CMN.

Sur les **types de contrats (articles 6.6, 6.5, 6.4)** : pour les contrats 6.6, nous ne partageons pas l'interprétation de la direction sur la réglementation de la **carence** ; là où dans notre interprétation elle s'applique au poste et non pas à l'agent, pour l'administration, la carence s'applique à l'agent. Pour permettre, aux agents vacataires de ne pas avoir de période de chômage forcé nous revendiquons la mise en place d'une « bourse à l'emploi » au niveau du CMN voire du ministère. Le CMN n'étant pas hostile à sa mise en place au niveau de la région parisienne.

Par ailleurs, nous avons eu la confirmation qu'il n'y avait pas une « systématité » du recours au contrat 6.4 dans les monuments afin de remplacer les agents en longue maladie, du fait de la saturation du plafond d'emploi. De sorte que moins il y a d'effectif, plus la pression se reporte sur les agents en poste, plus les organismes s'usent et plus il y en a parmi eux qui tombent malades... ceux-ci ne sont pas remplacés, le collectif est d'autant plus affecté par le **sous-effectif**, etc. Et le serpent peut continuer à se mordre la queue !

A propos de l'**externalisation** : tout d'abord, nous avons dépeint un tableau noir de la filière jardin au CMN : sous-effectif, vieillissement des équipes, peu de titulaires, recours fréquents à l'externalisation pour tout ou partie de certains domaines, perte de labels « Jardins remarquables ». La Direction partageant ce constat explique qu'il faudrait entre 15 et 35 jardiniers pour le CMN, dans l'hypothèse d'une ouverture de concours. D'autres filières sont aussi durement impactées au sein de notre établissement : l'accueil-surveillance, l'entretien-maintenance et, à présent, la médiation est sur la sellette. Quant à la question de savoir si, via le Ministère, le CMN aura les emplois pour ouvrir l'Hôtel de la Marine, la réponse de la Directrice des Ressources Humaines est des plus claires : « Il faudra prendre les mesures pour l'ouvrir » et ce même sans emplois supplémentaires au plafond d'emploi. La proposition de la direction est encore une fois de déshabiller Pierre pour habiller Paul ou de recourir à des externalisations.

Enfin, sur les points du **dialogue social** et de la **souffrance au travail**, la Direction nous a expliqué « gérer la souffrance avec les moyens qui sont les nôtres ». Il n'empêche, le sous-effectif, le vieillissement des équipes, la précarité des agents quant à la nature de leurs contrats ou au temps partiel qu'ils subissent font qu'aujourd'hui nous sommes fondés à parler d'un mal-être généralisé au sein de l'établissement, dont les dernières enquêtes CHSCT en date ne sont que le sommet d'un iceberg qu'il reste encore à découvrir.

2^{ème} Round : négociations au ministère le 18 avril

Après s'être vu refuser l'entrée par la porte du ministère, nous rentrions par la fenêtre en nous joignant à la délégation de la CGT-Culture qui avait également déposé un préavis de grève pour la journée du 19 avril.

Face à une conseillère en charge du dialogue sociale qui semblait découvrir le dossier (elle n'avait tout simplement pas lu le préavis que nous lui avons transmis, ni le compte-rendu fait par la direction du CMN de nos négociations de la veille !), nous avons d'entrée de jeu demandé quelles étaient les ambitions du Ministère de la Culture pour le CMN ? Après quoi, nous avons planté le décor un établissement où le sous-effectif est généralisé, où la souffrance et les maladies professionnelles sont de mises, où l'externalisation de certaines filières (jardin, accueil, entretien) est à l'œuvre. Il n'était besoin que de montrer l'exemple inouï que représentait ce monument sous les fenêtres de la Ministre qu'est le **Palais-Royal** ayant « l'insigne honneur » de cumuler un certain nombre de ces facteurs de risques psychosociaux précités. Cela a aussi été l'occasion de partager notre inquiétude quant au grand nombre d'enquêtes CHSCT en cours dans notre établissement public, signe manifeste que le CMN seul n'est pas en mesure de traiter ces problématiques de conditions du travail, de souffrances des personnels ou des collectifs de travail. C'est pourquoi, pour synthétiser notre propos, nous avons clairement dit notre opposition à la gestion directe des personnels titulaires par le CMN. En outre, nous avons demandé l'ouverture d'un concours de **35 postes de jardiniers** pour le CMN.

À la question de savoir également si le **Mont Saint-Michel** allait rester dans le giron du CMN, là encore pas de réponse de la tutelle... Tout au plus, le Ministère par la voix de sa conseillère sociale à trouver bon de conclure en disant : « nous avons pris note de ces sujets, et nous allons rencontrer Monsieur Béval pour en parler ». Les voix du dialogue sociale sont, souvent, impénétrables !

3^{ème} Round : Continuer le combat et ne rien lâcher !

il n'appartient qu'à vous de l'écrire (ce round) en vous manifestant dans la rue, dans les assemblées générales, et de remporter ce match contre une administration qui de concert fait tout pour empêcher la satisfaction de vos revendications.

Tous ensemble faisons en sorte que les mobilisations à venir soient massives en nous joignant aux manifestations du 1^{er} mai et à toutes les mobilisations prévues pour le mois de mai !

**Faisons converger les luttes
pour faire reculer ce gouvernement de casseur !**

61, rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70 📠 01.40.15.51.77

[Mel : snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / [Internet : www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / [Facebook: http://www.facebook.com/snmh.cgt](http://www.facebook.com/snmh.cgt)